



# Flash Aiguillon

**S.C.A.P.I.A.D.**  
Société Coopérative Apicole  
de l'Abeille Dauphinoise

Organe de liaison des adhérents de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère  
N° 230 – Juin 2016 – 22<sup>ème</sup> année

Le conseil d'administration de la S.C.A.P.I.A.D. a défini la date de l'assemblée générale. Celle-ci se déroulera le vendredi 22 juillet à POISAT. L'ensemble des associés-coopérateurs est invité à y participer. Plus d'informations dans le présent Flash-Aiguillon

## Le coin des débutants :

### Les travaux du mois

- Malgré le printemps, le temps n'est pas au beau fixe. L'apiculteur novice peut se poser de nombreuses questions sur la bonne décision à prendre en vue de réaliser une récolte de miel. Si vous êtes incertain pour la pose de la 1<sup>ère</sup> hausse ou de la 2<sup>ème</sup>, vous pouvez intercaler une feuille de journal entre le corps de ruche et la hausse (ou entre les 2 hausses). Les abeilles grignoteront au moment opportun, la feuille pour accéder à l'espace supérieur et donc déposer du miel dans la hausse. Egalement, cette technique peut être utilisée en posant deux hausses en même temps. Cela a deux avantages. Le premier avantage permet d'éviter de surveiller systématiquement ses ruches (vous pouvez ne pas être présent pendant un certain temps). Le second avantage est lié au fait que lors d'une bonne miellée, la colonie peut remplir une hausse en moins d'une semaine. N'ayant plus de place pour stocker le nectar récolté, les abeilles arrêtent d'en chercher. Vous perdez une grande partie du potentiel mellifère de la zone que vos abeilles butinent.
- Toutefois pour les novices qui posent des hausses avec des cadres neufs, il faut avoir en tête que la production d'un kilogramme de cire nécessite la consommation de 10 kilogrammes de miel. Cela ralentit fortement le stockage du miel dans les hausses !
- Toutefois, toutes vos ruches ne sont pas au top pour vous permettre de poser une hausse. Vous pouvez être confrontés à plusieurs situations différentes :
  - la ruche vivote bien que la reine pond : la colonie provient d'un essaim. Un coût de fouet peut être donné en installant une partition qui devra être déplacée au fur et à mesure du développement de la colonie. Ou bien, la colonie était déjà présente l'année dernière. La reine n'est plus assez dynamique. La solution est de trouver la reine et de la supprimer. La colonie étant orpheline, elle lancera un élevage de reines, permettant d'avoir à terme, une ruche dynamique pour la campagne de l'année prochaine.
  - la ruche décline du fait qu'il n'y a plus de ponte : la jeune reine est morte. Il faut rechercher dans une de vos ruches (la plus forte de préférence), un cadre de couvain ayant des œufs de moins de 3 jours et de le placer dans la ruche qui décline. On peut espérer que la colonie déclenche un élevage de reines.

Zone Industrielle du Champ Fila  
22, place Bernard Palissy – 38320 POISAT  
Téléphone : 04.76.25.07.09  
e-mail : [abeille.dauphinoise@gmail.com](mailto:abeille.dauphinoise@gmail.com)  
site : [www.abeille-dauphinoise.fr](http://www.abeille-dauphinoise.fr)

Les bénévoles de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère et de la S.C.A.P.I.A.D. vous accueillent les lundis (de 17 à 19 heures), les mercredis (de 14 à 19 heures), les vendredis (de 14 à 16 heures) et les samedis (de 9 à 12 heures).

*Pour le développement et la défense de l'Apiculture durable*

- une ruche bourdonneuse (présence uniquement de couvain de mâles) : la colonie n'est pas « orpheline » puisqu'une ouvrière (voire plusieurs) pond mais uniquement des œufs haploïdes (non fécondés). L'introduction d'un cadre de couvain ne servira à rien puisque la colonie se considère comme non orpheline. La seule solution est de vider l'ensemble des habitantes de la ruche à plusieurs mètres de son emplacement. Elles reviendront vers l'emplacement de la ruche. Elles grossiront le bataillon voisin si vous déplacez de quelques dizaines de centimètres, la ruche voisine.

## S.C.A.P.I.A.D.

Assemblée générale des associés-coopérateurs

● L'ensemble des associés-coopérateurs est invité à participer à l'assemblée générale qui aura lieu à POISAT (la salle sera indiquée dans le prochain Flash-Aiguillon) le vendredi 22 juillet 2016 à 19 heures 00.

Dans le cas où le quorum de présence n'est pas atteint, une seconde assemblée générale est convoquée à 19 heures 10, au même lieu et à la même date. Conformément aux statuts de la S.C.A.P.I.A.D., aucun quorum n'est nécessaire pour la validité des délibérations qui sont proposées au cours de cette seconde assemblée.

Pour ceux ou celles qui ne pourraient se déplacer, ils peuvent se faire représenter en remplissant le pouvoir, joint à se présent Flash-Aiguillon.

● L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant :

- a) Rapport d'activités 2015 ;
- b) présentation des comptes 2015 ;
- b) validation du budget 2015 ;
- c) renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration;
- d) questions diverses.

## S.C.A.P.I.A.D.

Jours d'ouvertures au jour le jour

● Pour les semaines à venir, le calendrier d'ouverture de la coopérative est le suivant :

- semaine 25 : lundi 20, mercredi 22, vendredi 24 et samedi 25 juin,
- semaine 26 : lundi 27 et mercredi 29 juin et vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 juillet,
- semaine 27 : lundi 4, mercredi 6, vendredi 8 et samedi 9 juillet,
- semaine 28 : lundi 11, mercredi 13, vendredi 15 et samedi 16 juillet
- semaine 29 : lundi 18, mercredi 20, vendredi 22 et

samedi 23 juillet ;

- semaine 30 : lundi 25, mercredi 27, vendredi 29 et samedi 30 juillet.

● Au mois d'août, votre coopérative ne sera ouverte que les mercredis, à savoir les 3, 10, 17, 24 et 31.

## S.C.A.P.I.A.D.

Services

Si vous ne pouvez pas vous déplacer jusqu'au magasin de la coopérative, vous pouvez commander (04.76.25.07.09) et récupérer votre commande auprès de nos dépositaires :

- Yves ORSALDO (04.76.67.96.72) - Voiron
- André MUET (04.74.93.08.74) – Nord-Isère,
- Frédéric CHAUD (06.08.85.93.34) pour les cantons de La Mure, Valbonnais et de Corps,
- Bernard EMEL (04.76.34.62.93) ou "Les pouces vertes" (04.76.34.33.87) pour les 3 cantons du Trièves.

## Formation

« Découverte organoleptique des miels »

- L'Abeille Dauphinoise, vous propose une formation « **Découverte organoleptique des miels mono-floraux** » qui aura lieu sur 2 samedis après-midis (15 et 29 octobre).
- Le programme, les modalités d'inscription et les droits d'inscription vous seront communiqués dans le prochain Flash-Aiguillon.

## L'Abeille Dauphinoise

Bureau du 2 juin 2016

- Conformément aux statuts, le bureau s'est réuni le jeudi 2 juin dernier.
- Le bureau a eu une réflexion sur le règlement intérieur du Conseil d'administration, en lien avec le mandat que le conseil d'administration lui a donné. Ce travail devra être validé par le conseil d'administration d'automne.
- A partir du constat de la création par des apiculteurs d'associations locales pour gérer des ruchers partagés, le bureau s'est interrogé sur le moyen d'accompagner ce mouvement. Ces apiculteurs sont issus de nos différentes formations et par le biais de ces ruchers partagés, ils recherchent un accompagnement pour leurs premiers pas en apiculture, autour d'un apiculteur confirmé.
- Jean-Philippe AH-KIEM a informé le bureau des derniers travaux pour mettre en place le nouveau site de l'Abeille dauphinoise. (à savoir ???)

*Si vous souhaitez qu'une information soit connue, faites-nous la parvenir avant la fin de chaque mois et nous l'intégrerons dans le Flash-Aiguillon du mois suivant.*

Le comité de lecture « Flash-Aiguillon » est constitué des membres du bureau de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère